



21 décembre 2023

(23-8743)

Page: 1/2

Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

IRLANDE: RÈGLEMENT DE 2011 SUR LES BREVETS (MODIFICATION)
(S.I. N° 79/2011)

Membre présentant la notification	IRLANDE
--	---------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	Règlement de 2011 sur les brevets (modification) (S.I. n° 79/2011)
Objet	Brevets (y compris la protection des variétés végétales)
Nature de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2023/IP/IRL/23_14778_00_e.pdf
Situation de la notification	<input type="checkbox"/> Première notification <input checked="" type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	IP/N/1/IRL/1
Brève description du texte juridique notifié	
Les modifications apportées au Règlement de 1992 sur les brevets alignent les règles relatives aux brevets sur celles de l'Accord sur l'Espace économique européen (EEE) aux fins de désigner un domicile élu situé dans les pays de l'EEE et de permettre aux agents de brevet de l'EEE de déposer des demandes de brevet dans ce pays. En outre, l'instrument modifie le formulaire n° 1 de l'Office des brevets (Demande de délivrance d'un brevet), pour permettre aux requérants de communiquer avec l'Office des brevets par courrier électronique, et ajoute des feuillets dans le formulaire pour fournir des renseignements supplémentaires concernant les requérants et inventeurs additionnels.	
Langue(s) du texte notifié	Anglais
Entrée en vigueur	23 février 2011

Autre date	Adoption: 23 février 2011
-------------------	---------------------------

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	21 avril 2023
Autres renseignements	Voir également: IP/N/1/IRL/P/26 <i>Règlement de 2009 sur les brevets (modification) (S.I. n° 194 de 2009)</i>
Organisme ou autorité responsable	Intellectual Property Unit (Unité de la propriété intellectuelle) Department of Enterprise, Trade and Employment (Département des entreprises, du commerce et de l'emploi) trademarks@enterprise.gov.ie

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et réglementations notifiées au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.